



PREAVIS MUNICIPAL N° 6-2025

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal N° 6-2025 relatif à l'installation d'un arrosage automatique au terrain de football des Prés de Bamps avec demande de crédit



Adopté en séance de Municipalité du 18 août 2025

Municipale responsable : Mme Roseline Chapalay, Municipale, 079 389 82 36

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 6-2025 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 59'750.00 pour l'installation d'un arrosage automatique au terrain de football des Prés de Bamps.

1. Historique

Le terrain de football situé aux Prés de Bamps a été aménagé en 1973 afin de doter la Commune d'une infrastructure sportive dédiée à la pratique du football. Il s'agissait d'un équipement partagé mis à disposition des clubs locaux. A cette époque, les clubs de Vevey Polisportiva et Atlantic (par la suite FC Napoli) de Vevey partagent le terrain avec le FC Savigny et les Amis du foot de Forel (Lavaux). Le FC Polisportiva se retira en 1992 et le FC Napoli quittera le terrain en 1995.

C'est en 1990 qu'est fondé le FC Forel, présidé par M. Eric Richard.

Dès 1991, la Municipalité exprime sa volonté d'équiper le site, notamment par la construction du bâtiment des services, projet dans lequel une future buvette et des vestiaires sont intégrés.

En 1996, une nouvelle convention d'utilisation du terrain est signée avec deux clubs restants, le FC Forel (Lavaux) et le FC Savigny, marquant un tournant dans l'organisation du football local. La même année, une clôture périphérique est installée afin de mieux délimiter l'enceinte et d'assurer la sécurité des lieux.

L'entretien courant du terrain était à la charge des clubs utilisateurs, qui s'acquittaient également d'une modeste location annuelle.

En 2004, le FC Forel (Lavaux) est dissous, mais les activités sportives se poursuivent avec le nom de FC Savigny Sports qui prendra par la suite le nom de FC Savigny-Forel. À partir de cette date, l'entretien du terrain est repris par la Commune et la perception de la location annuelle est abandonnée. Cette décision s'inscrit dans une volonté de soutien actif au sport associatif, notamment en faveur des juniors et des jeunes sportifs du village et de la région.

En 2005, les utilisateurs prennent en charge le financement du changement de l'éclairage, témoignant du partenariat entre la Commune et les sociétés sportives pour le maintien et le développement de l'infrastructure.

En 2008, un préavis municipal (N° 13-2008) est présenté par la Municipalité et accepté par le Conseil communal. Il porte sur la réfection complète du terrain. Les travaux débutent en 2009 et comprennent :

- le nivellement du terrain,
- la mise en place d'un système de drainage performant,
- le réengazonnement complet,
- la pose de quatre mâts d'éclairage.

Enfin, les derniers travaux réalisés par la Commune sur cette infrastructure remontent à 2024, avec la modification complète du système d'éclairage du terrain dans le cadre du programme communal de modernisation de l'éclairage public.

2. Projet

La Municipalité a sollicité trois offres auprès d'entreprises spécialisées pour établir une étude technique et un devis indicatif. Le projet prévoit :

- L'installation d'un réseau d'arrosage enterré avec arroseurs.
- Une programmation automatique selon l'humidité du sol et les conditions météorologiques.
- Les raccordements à l'eau et à l'électricité.
- La pose d'une armoire de commande.

3. Avantages de pose d'un arrosage automatique

Actuellement, le terrain est arrosé par les collaborateurs du Service de la voirie, qui doivent parfois intervenir le soir pour permettre un arrosage plus efficient notamment lors des canicules. L'installation de cet arrosage automatique permettra une économie de temps pour le personnel.

Le système proposé garantit une irrigation précise, régulière et économique, adaptée aux besoins du terrain et aux exigences actuelles en matière de gestion durable de l'eau. Actuellement, plus de 530 m³ sont utilisés, moyenne des dernières années (2010 à 2024), pour arroser le terrain. L'économie d'eau peut être estimée à 20 % environ.

Enfin, le sport contribue fortement à la promotion de la santé mais pas que : une activité physique régulière permet aussi l'intégration de tous et toutes, promeut également des valeurs comme la cohésion et la proximité. C'est pourquoi, la Commune de Forel (Lavaux) investit, à la mesure de ses moyens, pour le sport dans la Commune. Actuellement, le terrain est occupé tous les soirs de la semaine par différentes équipes, des juniors jusqu'aux séniors. Le FC Savigny-Forel compte actuellement 135 juniors, quelques équipes de séniors et 1 équipe d'actifs. Le terrain de football répond aux normes et réglementations pour les matchs de 4^{ème} ligue.

4. Coût des travaux

Le tableau ci-après regroupe le coût des travaux :

Désignation	Coût CHF TTC arrondi
Installation de chantier	1'900.00
Arrosage automatique	29'000.00
Montage et mise en place	7'500.00
Travaux de terrassement	10'000.00
Raccordement électrique	950.00
Travaux génie civil pour alimentation en eau	5'000.00
Divers et imprévus	5'400.00
TOTAL CHF TTC	59'750.00

5. Financement

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Biens meubles, machines, véhicules » : CHF 29'000.00, à amortir en 10 ans, soit CHF 2'900.00 par année.
- Investissement « Travaux de menuiserie » : CHF 30'750.00, à amortir en 10 ans, soit CHF 3'075.00 par année.

Cet investissement sera financé par un emprunt d'au maximum CHF 50'000.00 et le solde par la liquidité courante.

- Coût total des travaux TVA comprise : CHF 59'750.00
- Autofinancement : CHF 9'750.00
- Emprunt : CHF 50'000.00

Les intérêts (estimation 2%) sur l'emprunt devraient s'élever à CHF 1'000.00 la première année et à un total de CHF 5'500.00 sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 6-2025,
Entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à poser un arrosage automatique au terrain de football des Prés de Bamps,
2. De lui accorder un crédit d'investissement de CHF 59'750.00, TVA comprise.
3. De l'autoriser à financer ces travaux selon le point 5 du présent préavis.
4. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret

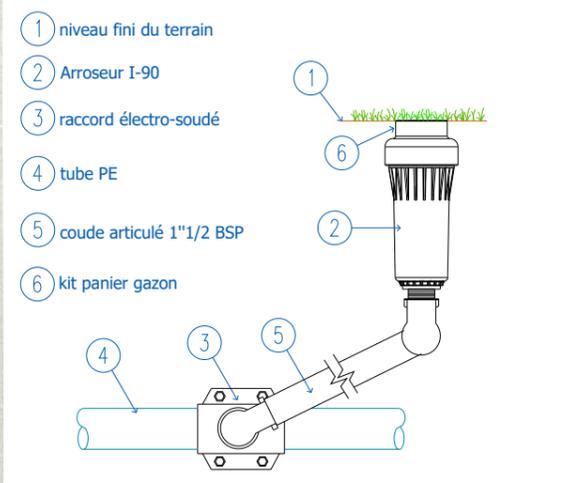
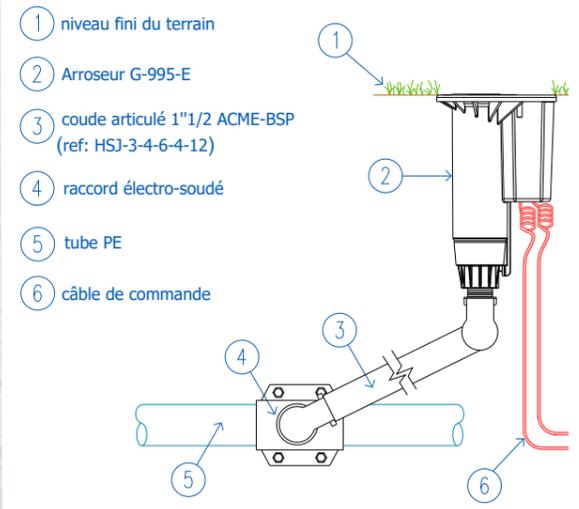


La Secrétaire :



M. Pidoux

Annexe : 1 plan



Commune de Forel
Arrosage automatique
Avant-projet